

Chef(fe) de service de Police Municipale

Synthèse de l'offre

Employeur :	Commune de Bon Rencontre Rue de la republique 47240BON-ENCONTRE
Grade :	Chef de service de police municipale
Référence :	O047200800091441
Date de dépôt de l'offre :	07/08/2020
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/01/2021
Date limite de candidature :	06/10/2020
Service d'affectation :	Service de Police Municipale

Lieu de travail :

Lieu de travail :	Police Municipale de Bon-Encontre 47240 BON ENCONTRE
--------------------------	---

Détails de l'offre

Grade(s) :	Chef de service de police municipale Chef de service de police municipale principal de 1ère classe Chef de service de police municipale principal de 2ème classe
Famille de métier :	Prévention et sécurité
Métier(s) :	Responsable du service de police municipale

Descriptif de l'emploi :

Sous la responsabilité de Madame Le Maire et de l'Adjoint en charge de la sécurité publique, l'agent recruté renforcera et coordonnera l'équipe actuelle composée de 2 policiers municipaux. Il assurera des missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il assure également une relation de proximité avec la population.

Profil demandé :

PROFIL DEMANDE :

- Expérience dans un poste similaire exigée

- Avoir le sens du service public et posséder de réelles qualités relationnelles avec le public
- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire sur son territoire d'intervention
- Connaître la législation et le statut
- Maîtrise des politiques publiques de prévention et de sécurité et du cadre juridique de la police municipale
- Maîtriser les écrits professionnels
- Avoir le sens des responsabilités et force de proposition
- Maîtrise de soi, autonomie, disponibilité et réactivité
- Rigueur, impartialité, loyauté
- Qualités managériales et travail en équipe
- Maîtrise de l'outil informatique, des moyens de communications, des outils de vidéoprotection
- Bonne condition physique
- Permis B

Mission :

ACTIVITES :

- Diriger et coordonner le service chargé d'assurer la tranquillité, la salubrité et la sécurité des personnes et des biens,
- Organiser les moyens nécessaires à la surveillance, la prévention et la répression des actes délictueux et contraventionnels dont, entre autres, les stationnements illicites, les rodéos, les mises en danger de la vie d'autrui, les dépôts illégaux de matériels et d'encombrants,
- Assurer la bonne pratique de la vidéoprotection,
- Animer le réseau " Participation Citoyenne "
- Développer une relation de proximité avec la population,
- Impulser et coordonner les projets stratégiques en matière de sécurité, de tranquillité publique, de prévention de la délinquance surveiller les habitations des administrés absents à leur demande,
- Alerter la collectivité sur des risques et des points de vigilance particuliers,
- Manager, piloter et animer l'équipe,
- Coordonner les activités de police municipale avec le calendrier des événements et manifestations de la ville, assurer la circulation ponctuelle en fonction des événements, participer aux manifestations locales ou nationales : cérémonies, festivités...,
- Collaborer avec les forces de sécurité de l'Etat, le SDIS, la préfecture et les autres acteurs locaux ou institutionnels,
- Organiser des actions de sensibilisation en milieu scolaire et associatif, intervenir en entrée-sortie d'écoles et collège et assurer la sécurité des écoliers et collégiens,
- Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des arrêtés municipaux pris en matière de pouvoir de police du Maire et particulièrement, de veiller aux respects des règles de salubrité sur le territoire de la commune,
- Elaborer et suivre le budget du service en lien avec le responsable du service financier,
- Gérer le matériel et les équipements dévolus au service nécessaires à l'exercice des missions des agents
- Assurer une veille réglementaire
- Rédiger les documents, actes et rapports inhérents à l'activité du service et/ou coordonner cette activité tracée du service (mains-courantes, procès-verbaux, rapports, ...),
- Signaler les dysfonctionnements techniques, de matérialisation ou de voirie,
- Préparer et rédiger les arrêtés de voirie,
- Veiller à l'application stricte des autorisations d'urbanisme,
- Intervenir sur les accidents, calamités, fléaux ou catastrophes naturelles.

Contact et informations complémentaires :

CONDITIONS : - Poste à temps complet à pourvoir au 01.01.2021 -

Rémunération statutaire (indiciaire) + régime indemnitaire - Action sociale - Police municipale dotée de véhicules de service, armement de catégorie D et système de vidéoprotection - Présence obligatoire lors des événements protocolaires (ex : le 8 mai, le 14 juillet, le 11 novembre, ...) et lors des conseils municipaux (1 agent de Police Municipale). Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions requises. DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : le 15 SEPTEMBRE 2020 Merci d'adresser une lettre de candidature + CV à : Madame le Maire de la Commune de Bon-Encontre Hôtel de Ville – Rue République 47240 BON-ENCONTRE par voie postale (ou par mail : f.gimet@ville-bon-encontre.fr et/ou e.messi@ville-bon-encontre.fr) POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE : Renseignements sur le contenu du poste : • Frédéric GIMET – Directeur Général des Services – f.gimet@ville-bon-encontre.fr Renseignements sur la procédure et les modalités de recrutement : • Emmanuelle MESSI – Responsable RH – e.messi@ville-bon-encontre.fr POSTE A POURVOIR : au 1er janvier 2021

Téléphone collectivité :

05 53 77 07 77

Adresse e-mail :

e.messi@ville-bon-encontre.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.